

Réf : DCM/2023-25/7.1/29-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 23/03/2023

Notifiée aux élus le : 23/03/2023

Date de l'affichage : 23/03/2023

**OBJET : FINANCES –  
Compte-rendu des décisions prises  
Par délégation de pouvoir du Conseil  
Municipal au Maire**

### SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-NEUF MARS à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL  
Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN  
Alain BAILLIEU à Michel LEBLANC  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Cédric BONATO à Joachim RAMS  
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Patricia VAN DER LINDE

**Rapporteur :** Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

#### Le Conseil Municipal

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

- 18 - DÉCISION PORTANT CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES "PRODUITS DÉRIVÉS" AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME À AIGUES-MORTES
- 19- DÉSIGNATION D'AVOCAT - CABINET C.G.C.B HÔTEL DES REMPARTS

- 20- ODP- LES PETITS BOUTS
- 21- ODP- EXPLOITATION CARROUSEL
- 22- ODP- EXPLOITATION PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 24 avril 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 2023- 25	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote
--------------------------	---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication